

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 50 (1988)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Actualités

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

aura sa fenêtre ouverte. Il n'est donc pas possible de garder un cheval dans une étable de vaches (c.à.d. dans la même salle que les vaches). – Un pâturage, qu'on met à disposition contre rétribution, représente un «extra» supplémentaire pour le pensionnaire. On rencontre de plus en plus la garde «robuste» ou la garde en stabulation ouverte. Dans ce cas, les chevaux ont un abri et un paddock. Un besoin en surface plus grande est compensé par une réduction du travail (évacuation du fumier seulement une à deux fois par jour). En guise de conclusion on peut dire que toute activité sus-mentionnée conditionne le plaisir avec le cheval. Les agriculteurs domiciliés dans des régions de montagne isolées préféreront l'une des deux premières formes de la garde de cheval. Qui

possède une ferme près d'une ville peut songer à la garde de chevaux de pension. A ce sujet il faut citer que bien des cavaliers préfèrent des lieux de stationnement qui se trouvent à proximité d'un manège.

## Combien le cheval mange-t-il?

Un cheval mange en général 6–10 kg de foin et 4–6 kg d'avoine et d'aliments concentrés par jour. Qui dispose de cubes ou de l'ensilage de maïs peut remplacer une certaine quantité de l'avoine et du foin. A côté de la taille du cheval, la quantité de fourrage est aussi fonction de la race (bon ou mauvais assimilateur). De plus, le cheval doit toujours disposer

d'une quantité suffisante de paille qu'il mange entre les repas. En été, on peut compléter l'alimentation avec de l'herbe. Les *prix pour les chevaux de pension* sont très différents. Dans les régions rurales, on loue un box pour frs 650.– à frs 750.–. Dans les grands centres équestres (avec manège, paddock de saut etc.), les propriétaires de chevaux paient frs 850.– à frs 900.– par mois. Ces prix comprennent la paille, le foin et l'aliment concentré ainsi que l'affouragement, l'abreuvement et l'évacuation du fumier. Les frais du maréchal ferrant, du vermifuge, du vétérinaire etc. sont à la charge du propriétaire. Dans tous les cas il faut mettre au point si le propriétaire s'occupe lui-même du pansement du cheval.

Brigitte Gürtler

# Actualités

## **Matière première de nos cidreries:**

### **Planifier l'avenir!**

**Récemment, les chefs des Stations cantonales d'arboriculture de la Suisse alémanique prirent connaissance du dernier rapport de la Fruit-Union Suisse (FUS) concernant l'examen de la situation de la production cidricole. Selon ce rapport, le renouvellement des pommiers à cidre hautes-tiges revêt une grande importance.**

Ce rapport, intitulé «Examen de la situation fruits à cidre 1987», a été élaboré par les deux divisions de la FUS «Utilisation technique des fruits» et «Production». Il tient compte de délibérations d'une part du Groupe

professionnel FUS «Utilisation technique», de la Commission professionnelle FUS «Producteurs de fruits à cidre et pour l'industrie», de la commission spéciale FUS «Utilisation des fruits à cidre» et d'autre part de la Régie fédérale des alcools et de la Station fédérale de recherches agronomiques de Wädenswil. On y présente différentes variantes pour assurer, à l'avenir, l'approvisionnement qualitatif et quantitatif des entreprises d'utilisation technique des fruits. Pour les pommes à cidre, le rapport propose deux solutions: matière première pro-

venant du pré-verger et matière première issue de cultures cidricoles ou combinaison de ces deux variantes. Le choix de l'une ou l'autre de ces variantes ou de la combinaison des deux dépend d'un certain nombre de facteurs qui doivent encore être examinés de très près. Mais déjà aujourd'hui, il est clair que les milieux intéressés doivent planifier avec soin et sérieusement la politique de production cidricole de l'avenir, ceci dans le but d'approvisionner les entreprises d'utilisation technique avec des produits indigènes.

Les chefs des Stations cantonales d'arboriculture ont pris conscience du problème et en tiendront compte dans leur activité de conseillers.

(de la Revue arboricole)